



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 20 novembre 2025 à 19h30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Maire – André Bélisle
Siège #2 – Robert Staniforth
Siège #3 – France Renaud
Siège #4 – Jérémie Guiet
Siège #5 – Sylvain Houle
Siège #6 – Isabelle Bélanger-Fortin

Sont absent.e.s, les conseillers(ères):
Siège #1 – Rodrigue Boivin

Formant quorum sous la présidence du maire André Bélisle

La conseillère France Renaud agit comme secrétaire en l'absence de la Directrice générale et de la secrétaire-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

25-11-20-260

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2 - SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été donné le 17 novembre 2025 tel que décrit dans le certificat de publication produit par la directrice générale et greffière-trésorière et modifié le 18 novembre 2025.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-11-20-261

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que l'ordre du jour déposé par la greffière trésorière adjointe soit adopté comme présenté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4 - Ressources humaines

25-11-20-262

4.1 Embauche du remplacement temporaire de la directrice générale et greffière trésorière

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville, a remis au conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 11 août 2025, une lettre l'informant de sa démission effective le 15 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'embauche pour trouver combler le poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière a été fait et qu'aucun candidat n'a été retenu par le comité de sélection et qu'il reste donc vacant;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été mandaté d'entamer les démarches pour trouver un remplacement temporaire pour le poste de directrice générale et greffière trésorière (Résolution 25-11-10-251);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'offre déposée par le maire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère France Renaud et résolu :

QUE le conseil approuve l'embauche de Monsieur Michel Tardif dans le poste de Directeur général et greffier-trésorier par intérim selon les conditions énoncées dans la lettre d'offre déposée par le maire;

ET QU'UN affichage pour le poste de directeur général permanent sera publié.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Transfert des accès

25-11-20-263 4.2.1 Gouvernement du Québec (ClicSÉQR)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin, appuyé par le conseiller Robert Staniforth et résolu :

QUE Michel Tardif, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, ci-après le représentant, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR, et qu'il soit autorisé à :

- Inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSÉQR-entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utiles et nécessaires à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprises, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

25-11-20-264 4.2.2 Signataires de chèques

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a remis sa démission à compter du 15 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les chèques émis par la municipalité doivent être signés par deux (2) représentants de la municipalité;

CONSIDÉRANT que lors de la séance régulière du conseil du 10 novembre 2025, le conseillers Jérémie Guet et le maire André Bélisle ont été ajoutés comme signataires (Résolution 25-11-10-240);

CONSIDÉRANT que Natasha Mantville, Directrice générale et secrétaire-trésorière a été retirée de la liste des signataires ainsi que Mathieu Macdonald Charbonneau (maire) et Philippe Boileau (conseiller siège 4) (Résolution numéro 25-11-10-240);

CONSIDÉRANT que Michel Tardif a été nommé Directeur Général et greffier-trésorier par intérim;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil ajoute Michel Tardif, Directeur général et greffier-trésorier par intérim comme signataire de chèques.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-20-265 4.2.3 L'administration d'une municipalité Desjardins

Il est proposé par la conseillère France Renaud et résolu que le conseil désigne le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Michel Tardif, comme représentant de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ce représentant exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- Agir comme administrateur principal pour la gestion des transactions en ligne (Accès D)

De retirer madame Natasha Mantville comme représentante de la municipalité et comme administratrice principale pour la gestion des transactions en ligne (Accès D).

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

25-11-20-266 4.2.4 Gouvernement du Canada

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et résolu que le conseil désigne le directeur général et greffier-trésorier par intérim Michel Tardif comme représentant (délégué de niveau 3) de la municipalité à l'égard de tous les comptes de programme du gouvernement du Canada. Ce représentant exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

5- Report de la date de la séance du dépôt du budget pour l'année 2026 au mois de janvier 2026

25-11-20-267

CONSIDÉRANT que le code municipal (article 954) prévoit que le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT le calendrier des séances du conseil déposé en novembre 2025 déterminait que la date de l'adoption du budget 2026 était prévue pour le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que lors d'une année électorale, le code municipal (article 954) prévoit que le dépôt du budget peut être reporté jusqu'au 31 janvier lorsqu'il y a une élection;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère France Renaud et résolu :
QUE le conseil reporte la séance du conseil pour adoption du budget 2026;

ET QUE; la date de la séance du conseil où sera déposé le budget sera annoncé lors de la séance du conseil ordinaire du 8 décembre 2025.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

6- Ajout d'une main courante à l'escalier extérieur du bureau municipal au 28 rue Principale pour faciliter l'accès

Le maire partage l'information qu'il y aura un ajout d'une main courante aux escaliers extérieurs des bureaux municipaux afin de rendre conformes les installations.

7- Période de questions

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

25-11-20-268

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20 h 00.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

André Bélisle
Maire

Clémence Briand Racine
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, André Bélisle, maire de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

André Bélisle
Maire